SMAÏN CHAMA, AVOCAT DU MOUDJAHID MOHAMED GHARBI :

«Le dossier de mon client est bloqué au ministère de la Justice»

L'avocat du moudjahid Mohamed Gharbi, Me Smaïn Chama, estime que le dossier relatif à la mise en liberté conditionnelle de son client est bloqué au niveau du ministère de la Justice.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Qui en veut encore au moudjahid et patriote Mohamed Gharbi ? Nul ne peut répondre à cette question, pas même son avocat.

«Le dossier de mon client a été transmis au ministère de la Justice au courant du mois de février.

La commission chargée d'étudier la demande de mise en liberté conditionnelle ne s'est toujours pas prononcée sur le cas de Mohamed Gharbi. C'est une situation incompréhensible qui dure depuis plus de 4 mois», a indiqué, hier, Me Chama. «J'ai la nette impression que ce dossier est bloqué au niveau du ministère de la Justice.

Il faut dire que la décision de la présidence de la république a été appliquée avec célérité. Mais tout s'est ralenti dès l'intervention du ministère de la Justice. La procédure de mise en liberté conditionnelle est totalement légale et mon client a payé sa dette envers la société. Pourquoi refuse-t-on de lui accorder son droit ?», s'interroge Me Chama. L'avocat a récemment rencontré Mohamed Gharbi à la prison de Khenchela. Selon lui, l'homme garde un très bon moral malgré son état physique. «J'ai été agréablement surpris. Mohamed Gharbi est certes malade, mais il jouit d'un mental hors du commun.»

LMG : le combat continue

De leur côté, les membres du collectif Libérez Mohamed Gharbi ont décidé de poursuivre leur combat jusqu'à la libération définitive du moudjahid patriote de Souk-Ahras.

Après avoir organisé des campagnes de signatures, des sit-in et des concerts pour soutenir la cause de Mohamed Gharbi, le LMG a récemment lancé une nouvelle opération consistant à adresser des lettres, des mails et des fax au ministère de la Justice.

«Le ministre et les responsables du département de la justice doivent comprendre que nous continuons notre combat. Nous avons donc décidé d'envoyer un maximum de lettres pour exiger la libération de Mohamed Gharbi.

Une lettre type est disponible sur la page Facebook de LMG, mais ceux qui veulent participer à cette campagne peuvent adresser des textes différents», explique Khaled, un des membres fondateurs de LMG.

Selon lui, l'objectif est de permettre à Mohamed Gharbi de célébrer le 5 Juillet parmi ses proches.

T. H.

Photo : DR

Mohamed Gharbi.

ONEM

Khalfa Mebarek contesté

L'Onem (Organisation nationale des enfants des moudjahidine) serait-elle dans la tourmente ? Certains de ses membres demandent, selon les affirmations de Rachdi Farid Azzeddine et Mourad Kessar, membres du bureau de l'organisation dans la wilaya de Bordj-Bou-Arréridj, le départ de M. Khalfa Mebarek, secrétaire général de l'ONEM.

Une revendication que les militants ne comptent, cependant, pas porter dans la rue. Ils demandent aux autorités une autorisation pour tenir un mégarassemblement à la Coupole, dans la capitale. «Nous ne sommes pas des perturbateurs, nous demandons l'autorisation pour un rassemblement à la Coupole pour prouver que les enfants des moudjahidine demandent le départ du SG», a indiqué M. Kessar.

De son côté, M. Rachdi a expliqué que les contestataires demandent la tenue «dans les plus brefs délais» d'un congrès extraordinaire pour élire un nouveau représentant.

Ils accusent l'actuel représentant de «n'avoir rien fait pour les enfants des moudjahidine depuis son installation à la tête de l'ONEM il y a 17 ans».

S. A.

EN VISITE À SOUR-EL-GHOZLANE

Felioune refuse de parler de la polémique Ouyahia-Sahnouni

Présent hier à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire de Sour-El-Ghozlane où il a présidé à la sortie de la 23e promotion d'agents de rééducation, le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Mokhtar Felioune, a refusé de répondre à la question relative à l'information faisant état de l'instruction donnée aux directeurs de prisons d'établir la liste des prisonniers islamistes purgeant leurs peines à leur niveau.

M. Felioune s'est contenté de dire, malgré notre insistance, qu'il ne saurait «répondre à une question qui ne relève pas de ses prérogatives».

Et en lui rappelant que les directeurs des prisons sont bel et bien sous sa coupe, il réitéra sa réponse en précisant qu'il n'est que «responsable de la gestion administrative des pénitenciers» et qu'il n'a «aucune relation avec ce sujet».

Pour rappel, El Hachemi Sahnouni, l'un des fondateurs de l'ex-FIS, a évoqué récemment avoir reçu des engagements quant à une amnistie générale au profit de tous les prisonniers islamistes qui auraient été condamnés dans les années 1990. De son côté, Ouyahia a, lors d'une émission télévisée, écarté cette éventualité. Au lendemain des déclarations du Premier ministre qui parlait en tant que SG du RND, Sahnouni est intervenu pour maintenir ses déclarations.

Pendant ce temps et comme pour ajouter plus d'opacité à un sujet aussi sensible, des informations font état de directeurs de prison qui auraient été instruits pour établir des listes exhaustives de prisonniers islamistes purgeant des peines à leur niveau et selon la période et la nature de la peine.

Vraie ou fausse information ? Nul ne le sait.

Ce qui est sûr, c'est que ni le ministre de la Justice ni le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ne sont prêts à répondre à cette question, offrant ainsi l'occasion aux spécialistes de l'intox de faire dans la rumeur et la surenchère.

Y. Y

COORDINATION NATIONALE POUR LE CHANGEMENT ET LA DÉMOCRATIE

INVITATION

L'obstination du pouvoir à traiter la crise politique que vit le pays en dehors de tout débat trahit sa volonté d'imprégner sa propre et unique lecture. Les simulacres de consultations pilotées par ce dernier, en dehors d'acteurs et de personnalités crédibles, ont fini par polluer les espaces d'expressions et de débats. La CNCD, soucieuse de dévoiler les véritables enjeux de l'heure et par là même proposer une solution à la crise politique algérienne, vous invite à une conférence-débat qu'elle organisera le 15 juin 2011 à 10h à la salle Cervantès (hôtel Sofitel), Alger. La CNCD, consciente de l'importance de votre présence, vous prie de bien vouloir honorer ses membres par votre présence et vos réflexions qui ne manqueront certainement pas de faire avancer les débats sur la crise algérienne.

ORAN

Les souscripteurs AADL protestent dans la rue

Hier après-midi, près d'une cinquantaine d'hommes et de femmes s'est rassemblée devant le siège de la CNEP d'Oran, à Es Seddikia, pour crier leur colère.

Cela fait 10 ans que ces personnes attendent d'avoir leurs logements. La manifestation a failli tourner au drame avec une tentative d'immolation par le feu.

Immédiatement des policiers sont arrivés sur les lieux pour tenter de calmer les esprits. La raison de ce mécontentement est le non-affichage de la liste des bénéficiaires d'un programme de logements datant de 2001 qui dépendait de l' AADL avant son transfert à la CNEP-Immo.

Deux sites sont prévus, l'un de 733 logements et l'autre de 1 052. Ces logements ont été achevés mais non attribués. «Pourquoi le directeur de la CNEP refuse de nous recevoir et d'afficher la liste alors que le problème est réglé depuis 2010 avec l'AADL ? Il refuse de nous recevoir et nous sommes toujours-là à attendre, jusqu'à quand ?» lance une femme.

Sur place, une délégation des souscripteurs cherchait à être reçue par le directeur régional de la CNEP pour avoir une réponse claire. «Notre patience a des limites ? Qu'est-ce qu'ils essaient de manigancer», nous lancent encore plusieurs manifestants.

Fayçal M.

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES (SNJ)

Notre confrère Hamid Yacine, journaliste au quotidien arabophone *El Khabar,* a été officiellement inculpé, lundi 13 juin 2011, par le juge d'instruction en charge de l'affaire Ali Tounsi. Tout comme notre confrère, le Syndicat national des journalistes exprime sa surprise de ce que le concerné, cité comme simple témoin en raison d'un article sur l'affaire qu'il avait rédigé le 16 mars 2010, se voit signifier son inculpation à l'issue de son troisième passage chez le juge d'instruction, lundi dernier.

Et ce, en vertu de l'article 301 du code pénal, lui signifie-t-on. Plus d'une année après les faits et la parution de l'article incriminé, il est ainsi reproché à Hamid Yacine d'avoir violé le secret d'instruction.

C'est d'autant plus surprenant comme mutation dans le statut du prévenu de témoin à accusé que, depuis le dramatique assassinat de l'ex-directeur général de la Sûreté nationale, des centaines d'articles de presse sont parus dans les colonnes des journaux algériens au sujet de cette affaire-là, sans qu'aucun média ni journaliste ne soit inquiété par la justice.

La gravité de l'affaire, les circonstances de son avènement et l'importance et le rang du défunt Ali Tounsi exigeaient naturellement de la presse algérienne de s'y intéresser de près, de la commenter et, surtout, d'accomplir son devoir envers l'opinion publique.

La quête de la vérité, c'est aussi le travail de la presse. Pour quelle raison alors inculper un confrère qui n'a fait que son travail de journaliste ? Le rebondissement de lundi dernier inquiète le Syndicat au plus haut point.

Cela nous replonge dans l'ambiance frénétique du harcèlement judiciaire contre la presse des années 2003, 2004 que permettait un code pénal liberticide et qui l'est finalement resté en dépit de l'engagement du pouvoir, et à plus haut niveau de dépénaliser les délits de presse.

Le Syndicat, qui assure notre confrère de son entière solidarité, interpelle les pouvoirs publics pour qu'ils mettent fin immédiatement au recours au tristement célèbre code pénal et de revenir, comme ils s'y sont engagés publiquement, à des normes universelles régissant la presse. L'ère des procès politiques contre les journalistes appartient à un passé à jamais révolu.

P/ le Syndicat national des journalistes, le secrétaire général
Kamel Amarni